

# LA REDEVANCE INCITATIVE

Pour maîtriser le montant de la redevance ordures ménagères, la Communauté de communes Cœur Pays de Retz a décidé d'instaurer une redevance incitative établie en fonction du volume de déchets produits par chaque foyer.

## LE FONCTIONNEMENT

Instaurée par le Grenelle de l'Environnement, la redevance incitative est calculée en fonction du volume du bac (établi en fonction de la taille du foyer) et du nombre de collecte du bac ordures ménagères (bac gris à couvercle vert).

La redevance doit couvrir l'ensemble des coûts du service. Elle comprend :

- **Une part fixe** qui couvre les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers, des déchèteries, du personnel, la maintenance des bacs en cas de vol ou de dégradation... Elle inclut également **12 levées de bacs par an**. Elle est comparable à un abonnement.
- **Une part variable** calculée en fonction du nombre de levées du bac ordures ménagères effectuées en plus des 12 levées incluses dans la part fixe.

## LES OBJECTIFS

Réduire nos déchets, améliorer la pratique du tri sélectif, maîtriser les coûts du service et responsabiliser l'utilisateur.

## HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

- De mars à fin avril 2012 : Information auprès des usagers et mise en place des puces électroniques sur les bacs ordures ménagères, destinées à comptabiliser les levées.
- Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2012 : démarrage de la période de test, suivie d'une facturation à blanc adressée en fin d'année pour permettre à chacun de se faire une idée du montant de sa facture ordures ménagères 2013.
- 1<sup>er</sup> janvier 2013 : lancement effectif de la redevance incitative.
- Août 2013 : première facturation de la part fixe 2013.
- Janvier 2014 : facturation de la part variable 2013 et de la première moitié de la part fixe 2014.
- Juillet 2015 : facturation de la deuxième moitié de la part variable 2014.
- Novembre 2014 : facturation à blanc des professionnels en redevance incitative.
- Janvier 2015 : facturation de la part variable 2014 et de la première moitié de la part fixe 2015.
- Juillet 2015 : facturation de la deuxième moitié de la part variable 2015.

## RAPPELS IMPORTANTS

**La facturation ne s'effectue pas en fonction du poids des déchets mais à la présentation de votre bac ordures ménagères à la collecte. Lorsque vous présentez votre bac jaune (sans erreur de tri), sa collecte n'est pas comptabilisée dans le nombre de levées.**

# LA REDEVANCE INCITATIVE

- TARIFS 2016**

Volume du bac à couvercle vert (pour les ordures ménagères résiduelles)	Nombre de personnes par foyer	Part fixe annuelle (12 levées incluses)	Coût par levée supplémentaire (au-delà des 12 levées incluses dans la part fixe)
120 litres	1 – 2	129,03 €	3,32 €
240 litres	3 – 4 - 5	169 ,03 €	6,62 €
340 litres	6 et plus	202,08 €	9,38 €
750 litres	<i>Bac professionnel</i>	338,54 €	21,34 €

- SIMULATION DES TARIFS 2016 POUR 15 LEVEES (taux de présentation moyen constaté en 2014) ET POUR 26 LEVEES (soit l'équivalent d'une levée tous les 15 jours)**

Volume du bac à couvercle vert (pour les ordures ménagères résiduelles)	Nombre de personnes par foyer	Montant annuel pour 15 levées	Montant annuel pour 26 levées
120 litres	1 – 2	138,99 €	175,51 €
240 litres	3 – 4 - 5	188,89 €	261,71 €
340 litres	6 et plus	230,22 €	333,40 €

- LES JOURS DE COLLECTE**

	Collecte bac OM (couvercle vert)	Collecte bac Emballages (couvercle jaune)
CHEIX EN RETZ - Bourg et campagne	<b>LUNDI</b>	Lundi semaine paire
PORT SAINT PERE – Nord / Bourg + campagne	<b>LUNDI</b>	Lundi semaine impaire
VUE – Nord / Bourg + campagne	<b>MARDI</b>	Mardi semaine paire
VUE – Sud / Bourg + campagne	<b>MARDI</b>	Mardi semaine impaire
ROUANS – Nord / Bourg + campagne	<b>MERCREDI</b>	Mercredi semaine paire
ROUANS – Sud / Campagne	<b>MERCREDI</b>	Mercredi semaine impaire
CHEMERE – Campagne	<b>MERCREDI</b>	Mercredi semaine impaire
CHEMERE – Bourg	<b>JEUDI</b>	Jeudi semaine impaire
SAINT HILAIRE DE CHALEONS - Bourg + campagne	<b>JEUDI</b>	Jeudi semaine paire
SAINTE PAZANNE – Secteur 1/ Campagne	<b>VENDREDI</b>	Vendredi semaine impaire
SAINTE PAZANNE – Secteur 2 / Bourg + campagne	<b>VENDREDI</b>	Vendredi semaine paire
PORT SAINT PERE – Sud / Campagne	<b>VENDREDI</b>	Vendredi semaine impaire

**Les calendriers de collecte ainsi que toutes les informations concernant le service de collecte et de traitement des déchets ménagers sont disponibles sur : [www.coeurpaysderetz.fr](http://www.coeurpaysderetz.fr), rubrique environnement ou au 02 40 02 65 14.**